

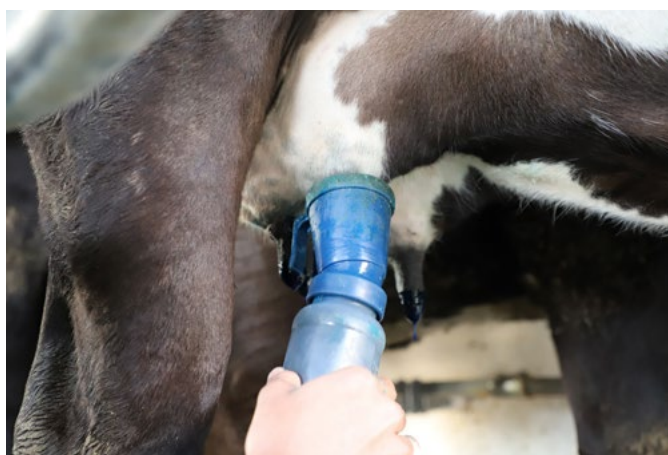
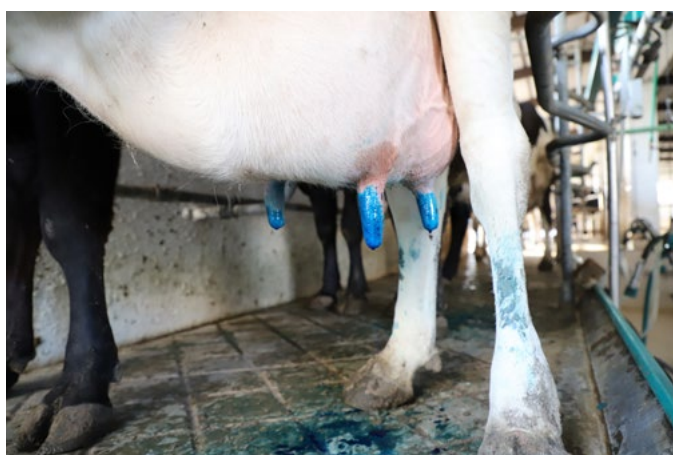
HD11326

IR01. 07/2023

INDAL® LAC DIP

Désinfectant après traite épais
à base d'acide lactique

Désinfectant liquide épais prêt à l'emploi pour l'hygiène des trayons post-traite. Utilisable en trempage semi-automatique ou manuelle.



- Compatible trempage manuel ou automatique.
- Contient 98000ppm d'acide lactique ce qui lui assure une désinfection complète contre les bactéries et levures, selon les normes EN1656, EN1657, et virucide selon la norme EN14675.
- Protège les trayons jusqu'à la fermeture des sphincters.
- Enrichie en agents cosmétiques (glycérine, allantoïne, aloé vera, lanoline et urée) pour hydrater, assouplir et apaiser la peau.
- Economique et ne goute pas grâce aux agents couvrants et épaississants pour une répartition homogène.
- Couleur bleue bien visible après trempage, ne marque pas la peau du trayon.



INDAL® LAC DIP

- INDAL® LAC DIP est un désinfectant épais prêt à l'emploi pour l'hygiène des trayons post-traite.
- Utilisable en trempage semi-automatique ou manuelle.
- Contient 98000 ppm d'acide lactique ce qui assure une désinfection efficace contre les bactéries et levures, selon les normes EN1656, EN1657 et virucide selon la norme EN14675.
- Enrichie en actifs cosmétiques dermoprotecteurs : glycérine, allantoin, aloé vera, lanoline et urée pour protéger, apaiser, assouplir et hydrater la peau en profondeur.
- Economique, ne goute pas grâce aux agents couvrants et épaississants pour une répartition homogène.
- Protège les trayons jusqu'à la fermeture des sphincters.
- Couleur bleue bien visible après trempage, ne marque pas la peau du trayon.



1. Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide limpide bleu - Odeur menthe
Densité	1,06 ± 0,005 (20°C)
pH pur	2,76
DDM	2 ans
Matière active	Acide lactique (n° CAS 79-33-4) à 9,8% (104 g/l)
T° de stockage	5 - 40 °C

2. Conditionnements :

Type conditionnement	Poids Net (kg)	Palettisation (Nb unités par palette)	Palette
Jerrican perdu bleu de 20L	21	28	80X120
Tonnelet perdu bleu de 60L	62	6	80X120
Fût bleu perdu de 200L	219	4	115X115
IBC perdu PE 1000L-DN50	1060	1	100x120

3. Mode d'emploi

Pour l'application post-traité, laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout pendant le temps nécessaire pour l'action désinfectante du produit. (au moins 5 minutes).

Éliminer les résidus de produits si besoin au début de la traite suivante, avec une lavette à usage unique et une solution nettoyante adaptée.

Juste après avoir retiré les faisceaux trayeurs, appliquer le produit dans les conditions suivantes :

Type d'utilisation	Application	Dosage (%)	Temps de contact	Température
Hygiène des mamelles (trayons de vaches, chèvres, brebis)	Trempage	Pur	5 min	Ambiante

3.1 Complément d'information

Remplissez manuellement le gobelet propre et sec au 3/4.

Presser trois à six fois le réservoir du gobelet de trempage pour faire monter le produit liquide épais dans les 2/3 du réservoir du gobelet de trempage. Ou connecter le récipient à l'équipement de trempage semi-automatique et appuyer sur la gâchette pour remplir le réservoir du gobelet de trempage avec le produit liquide épais.

Appliquer manuellement par trempage uniquement sur peau saine.

Trempier chaque trayon entièrement.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application avec de l'eau.

Taux d'application :

- vaches et bufflonnes : 3 à 10 ml

- brebis : 1,5 à 5 ml

- chèvres : 2,5 à 6 ml

Fréquence :

- vaches et bufflonnes : 2 à 3 fois par jour pour la désinfection post-traité

- ovins et caprins : 1 à 2 fois par jour pour la désinfection post-traité

4. Législations nationales :

4.1 Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007

Législations	Conforme
Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.	Non
Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour la production animale biologique. (voir site www.inao.gouv.fr).	Oui

4.2 : Réglementation Biocide

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

Type de souche	Norme	TP	Dose	Tps de contact	T°C
Bactéricidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait).					
<i>Escherichia coli, Streptococcus uberis, Staphylococcus aureus.</i>	EN 1656	3	50%	5 min	30
	EN 17422	3	50%	5 min	30
Levuricidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait).					
<i>Candida albicans.</i>	EN 1657	3	50%	5 min	30
Virucidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait).					
Modified Vacciniavirus Ankara (MVA).	EN 14675	3	50%	5 min	30

5. Matériel d'application

STOCKMEIER vous propose un large catalogue réunissant toute une gamme de matériel dédié à l'application et au stockage de nos produits, rétention, soutirage, transfert, dosage, moussage, pulvérisation... Demander un catalogue à votre technico-commercial ou écrivez-nous à baso@stockmeier.fr.



6. Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Craint le gel.

Température de stockage : 5 - 40 °C

7. Consignes de sécurité

7.1 : Recommandations d'utilisation

Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

N° UFI : en cours.

7.2 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles

Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

8. Traitement des déchets

Se reporter au chapitre 13 de la FDS, éliminer via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

9. Divers

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente. Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.